



Grève du 23 octobre 2012, au musée Rodin.

Compte rendu de la réunion au Cabinet de la Ministre

Grâce à la forte mobilisation des agents du musée Rodin, 8 personnes de la délégation ont pu être reçues ce jour, par le Cabinet de la Ministre de 15h45 à 16h20.

Suite aux interventions des membres de la délégation (représentants nationaux du SNMD-CGT, représentants du bureau Rodin-SNMD-CGT, agents titulaires et vacataires du musée), le Conseiller social auprès de la Ministre s'est engagé à nous répondre sur les 5 points suivants.

- 1. Exercice de la tutelle :** la CGT a réaffirmé une nouvelle fois sa totale opposition à l'externalisation des missions de service public. Elle a mis les tutelles face à leurs responsabilités et les conséquences de leurs décisions concernant le plafond d'emploi au musée Rodin.
Réponse du Cabinet : La Ministre réaffirme sa détermination à exercer sa tutelle et le principe même de l'existence des plafonds d'emploi.
- 2. Plafond d'emploi :** la CGT a clairement dit que 106 ETPT ne permettent d'assurer qu'à minima les missions de service public.
Réponse du Cabinet : Il s'est engagé à un réexamen de la situation en matière d'emploi.
- 3. Marché d'externalisation de la surveillance et de l'accueil :** la CGT a demandé de stopper toute tentative d'externalisation et donc l'arrêt du processus d'appel d'offres.
Réponse du Cabinet : Il s'est engagé à proposer une solution alternative dans «*les tout prochains jours*» ; solution qui sera présentée, par la Direction, aux personnels et aux organisations syndicales.
- 4. Types de contrats :** la CGT a réaffirmé son opposition à toute forme de précarisation : conformément à la loi, ce sont les besoins qui doivent déterminer les contrats. En effet, quelle légitimité a-t-on à proposer des contrats d'un mois sur des besoins permanents de service public ?!
Réponse du Cabinet : Le Cabinet ne peut qu'abonder en notre sens.
- 5. Dialogue social.** La CGT déplore la rupture du dialogue social concernant le dossier d'externalisation de la surveillance et de l'accueil. Les instances n'ont pas été consultées (ni le CT, ni le CHSCT, ni le CA).
Réponse du Cabinet : Il s'engage à rappeler à la direction de Rodin la circulaire de la Ministre du 30 août 2012 sur le dialogue social au Ministère.

La CGT reste vigilante à toutes les annonces du Cabinet, et n'hésitera pas à se mobiliser, de nouveau, à vos côtés, tant que nous n'obtiendrons pas satisfaction.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter vos représentants du bureau Rodin-SNMD-CGT (ou par mail cgt@musee-rodin.fr).

A Paris, le 23/10/2012